



URBANISME

# PILOTER VOS OPÉRATIONS ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE FONCIER

## Profil intervenant

Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public

## OBJECTIFS

**Financer** les équipements publics d'une opération d'aménagement.

## → DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)  
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

## → LIEU

Union des Maires du Val d'Oise  
38 Rue de la Coutellerie  
95300 PONTOISE

## → FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

Moins de 500 habitants : 135 €  
De 500 à 999 habitants : 155 €  
De 1000 à 3999 habitants : 165 €  
De 4000 à 9999 habitants : 175 €  
+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

## → MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable  
• [www.uniondesmairesduvaldoise.fr](http://www.uniondesmairesduvaldoise.fr)

A retourner par fax ou email

• (mél)  
[formation@uniondesmairesduvaldoise.fr](mailto:formation@uniondesmairesduvaldoise.fr)

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations  
• (tel) 01 30 32 64 91

*Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.*

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

## → PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

## → CONTENU

La réalisation d'opérations immobilières nécessite au préalable la production de terrains à bâtir au terme de procédures complexes : acquisitions contraintes dans un environnement concurrentiel ; portage foncier ; préaménagement des terrains (pollution ; archéologie préventive ; etc.) ; réalisation d'opérations d'aménagement, le cas échéant hors procédures.

Le droit de l'urbanisme et les réformes attendues offrent aux collectivités territoriales de multiples possibilités de valoriser leurs emprises foncières, soit dans le cadre des procédures classiques d'aménagement, soit dans le cadre de relations partenariales avec les opérateurs immobiliers :

- La notion d'aménagement urbain ;
- Comprendre un bilan d'aménagement ;
- Aménager : une démarche projet ;
- Les actes conservatoires
- La ZAC ;
- Le lotissement ;
- La concession d'aménagement ou le mandat d'aménagement ;
- Les partenaires de la Commune : intercommunalité ; EPF ; SEM ; SPL ;
- Les cessions foncières à charge ;
- La fiscalité de l'aménagement et les participations des constructeurs

